



Relevé bancaire et succession

Par **cantaloux**, le **19/09/2016** à **19:59**

Mes parents récemment décédés ont régulièrement fait des dons manuels à mes frères et soeurs sous la forme liquides ou de chèques sur plus de 20 ans. Puis je obtenir les mouvements bancaires avec les destinataires des chèques ou des virements. Si oui comment procéder lors de la phase amiable ou de la phase judiciaire et sur quelle durée peut on avoir trace de ces mouvements?

En vous remerciant

Par **fami**, le **23/09/2016** à **20:02**

Nous venons de connaitre le même problème

Munie d'un titre d'héritière, demandez au Siège de la(les)

banque(s) un devis pour la fourniture des relevés men-

suels antérieurs au décès (normalement 10 ans - nous avons pû obtenir 16 pour la S.G, mais à partir de la date

de la demande) Quand vous les aurez obtenus, il faudra demander copie de chaque chèque "douteux", devis

toujours (10 ans...). Pour des gros débits en caissey

réfléchir.. C'est cher ... pour nous, environ 9.000 EUROS.

Vous pouvez demander la démarche au notaire successoral

pour faire payer par la succession ,mais si vous êtes en

indivision minoritaire